



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Type de marché :**  
Fournitures

**Type de procédure :**  
Marché à procédure adaptée

**OBJET DU MARCHÉ**

**Description rapide du marché :**

Fourniture de boissons pour le CCAS de Charleville-Mézières - Ce présent marché comporte un seul lot qui ne peut être décomposé en raison de l'organisation du suivi technique de cette opération.

**Détail de la prestation attendue :**

Voir tableau joint au cahier des charges valant acte d'engagement (***Liste des fournitures non exhaustive, tout besoin non listé, imprévu ou particulier entrera dans le cadre de ce présent marché.***)

Variante : sans objet

**Durée de la prestation** : Le présent marché est passé pour une période de 12 mois à compter de sa notification. Le marché débutera le 1<sup>ER</sup> novembre 2017. Il sera reconduit tacitement 1 fois pour une période de 12 mois sauf dénonciation du marché dans les conditions décrites dans le Cahier des Charges.

**Modalités de financement et de paiement :**

- Financement du marché : Budgets 2017, 2018,
- Modalité de paiement : Délai global de paiement des factures 30 jours (délai en vigueur depuis le 1er juillet 2010) à compter de la date de réception dans la Collectivité.
- Ordonnateur : Monsieur le Président du CCAS de Charleville-Mézières
- Comptable public assignataire des paiements :

**CDFiP de Charleville-Mézières**

Trésorerie de Charleville-Mézières et Amendes  
35 rue du Petit Bois - CS 30068  
08008 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

### **Montant du présent marché :**

Pas de montant minimum  
montant maximum de 30 000 € HT pour 12 mois

### **Procédure de passation :**

Marché à procédure adaptée : article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016  
Accord cadre à bons de commande : articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016  
Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015

### **Conditions de délais :**

Date de mise en ligne sur le site Internet CCAS : 31 juillet 2017  
Date de parution au journal l'Ardennais-L'Union : 08 août 2017  
Date limite de réception des offres : **lundi 11 septembre 2017 à 16 H 30**, délai de rigueur

### **Conditions particulières:**

Afin d'apprécier pleinement la qualité, saveur, et présentation des produits élaborés par les candidats, une dégustation sera faite et jugée par les membres du jury.

Pour ce faire les candidats ayant déposé une offre livreront au 12 rue Bayard, à une date qui leur sera communiquée au moins 5 jours auparavant :

#### **Uniquement 1 échantillon des boissons alcoolisées**

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables sont éliminées.  
Les autres offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Il n'y a pas d'indemnités prévues aux candidats ayant remis une offre

L'attention du prestataire est attirée sur le fait que la qualité du produit devra être égale aux échantillons fournis lors du jury de sélection.

### **Conditions d'envoi et remises des offres :**

Les candidatures et offres devront être :

- Soit remises par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur Le Président du CCAS – Service Méthodes et Intendance  
12 rue Bayard 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Le candidat devra s'assurer de la bonne réception de son pli, la remise en courrier simple étant acceptée.



- Soit déposées par tout autre moyen de courtoage permettant d'attester de la date et de l'heure de la réception (sauf voie électronique et télécopie) ou contre récépissé (aux horaires d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30) à l'adresse suivante :

Monsieur Le Président du CCAS – Service Méthodes et Intendance  
12 rue Bayard 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

L'enveloppe extérieure devra porter obligatoirement les mentions suivantes :

OBJET DE LA CONSULTATION : MARCHÉ DE FOURNITURES DE BOISSONS  
« NE PAS OUVRIR »

Candidat : .....

Pour **le LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 16 h 30, délai de rigueur.**

***L'offre comprendra obligatoirement.***

- \* Le cahier des charges tenant lieu d'acte d'engagement dûment complété, daté et signé,
- \* Le tarif des boissons proposé

**JUSTIFICATIFS A PRODUIRE:**

- Lettre de Candidature (DC1)
- Déclaration du Candidat (DC 2)
- Attestation sur l'honneur (article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015)
- Attestation d'assurances

Les documents énoncés ci-dessus pourront être téléchargés sur le site du CCAS à l'adresse suivante : <http://www.ccas-charlevillemezieres.fr>

Ou retirés auprès du service suivant :

**CCAS de Charleville-Mézières**  
**Pôle Administratif – service Méthodes et Intendance**  
**12, rue Bayard**  
**08000 Charleville-Mézières**

**Contact par téléphone : 03.24.32.45.05**

**Contact par télécopie : 03.24.32.45.53**

**Adresses de messagerie : [corinne.meunier@ccas-charlevillemezieres.fr](mailto:corinne.meunier@ccas-charlevillemezieres.fr)**  
**[doriane.lardier@ccas-charlevillemezieres.fr](mailto:doriane.lardier@ccas-charlevillemezieres.fr)**

**Horaires d'ouverture des bureaux : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.**

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Tout candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché doit prouver qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales : article 48-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

et articles 44 , 50 et 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

A cet effet, si vous êtes retenu dans le cadre de ce marché, il vous appartiendra de fournir, avant l'attribution du marché une attestation de régularité fiscale téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Ministère chargé de l'Économie, disponible sur [http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive\\_5336/fichedescriptive\\_5336.pdf](http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_5336/fichedescriptive_5336.pdf)

ainsi qu'une attestation sociale auprès des services sociaux, disponible sur <http://www.urssaf.fr>

### **Négociation:**

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 , le CCAS se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires de ce présent MAPA, sous quelque forme que ce soit (écrite, fax ou courriel) après ouverture des offres.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Elle sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats ayant soumissionné à ce MAPA et **sera formalisée par écrit.**

### **Critères de sélection/ d'attribution**

#### **Offre la plus avantageuse en fonction de l'ensemble des critères ci-dessous :**

| <b>Critères de jugement des offres</b>               | <b>Pondération</b> |
|--|--------------------|
| La valeur technique appréciée<br>-Sur la dégustation | Sur 8 pts<br>40 %  |
| Le prix  | Sur 12 pts<br>60 % |

Chacun de ces critères se verra attribuer une note de 1 à 20.

**Pour le Président du CCAS  
et par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS**



**Françoise HANNOTIN**

